

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MARS 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI L'OPERAZIONE DI CUMPIIMENTU DI A
RIQUALIFICAZIONE DI L'ANZIANE RD 31 È 231**

**APPROBATION DE L'OPÉRATION D'ACHÈVEMENT DE LA
REQUALIFICATION DES ANCIENNES ROUTES
DÉPARTEMENTALES 31 ET 231**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

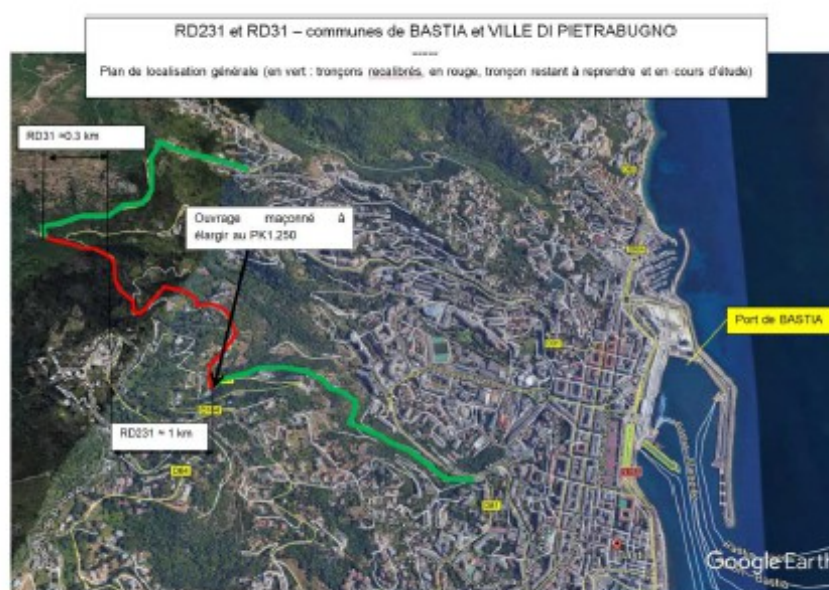
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée de Corse le présent rapport en vue d'approuver le projet d'achèvement de la requalification de l'ex. route départementale 231 sur la commune de Bastia.

L'ex. RD 231 permet le contournement par l'amont de la vallée du Fangu et desservent Cardu et la partie haute de E Ville di Petrabugno.

D'une longueur de 3.6 km, l'itinéraire traverse des zones peu urbanisées et possède les caractéristiques d'une route de montagne. Il a fait l'objet de travaux successifs d'amélioration lors des deux dernières décennies sous maîtrise d'ouvrage de l'ex. Conseil Départemental de Haute-Corse. Il reste aujourd'hui un dernier tronçon de 1.3 km, dont la chaussée est très dégradée et qui nécessite des investissements. Le tronçon en question traverse des zones amiantifères.

Ce dernier tronçon a fait l'objet d'étude à la fin des années 2000 et d'un projet d'aménagement visant à l'amélioration de l'assainissement, à des élargissements ponctuels et à la reprise de la chaussée pour un montant estimé de 810 000 € HT de travaux. L'opération fait l'objet d'un cofinancement au titre du Fond National d'Aide au Développement Territorial pour un montant de 592 321,75 € HT.

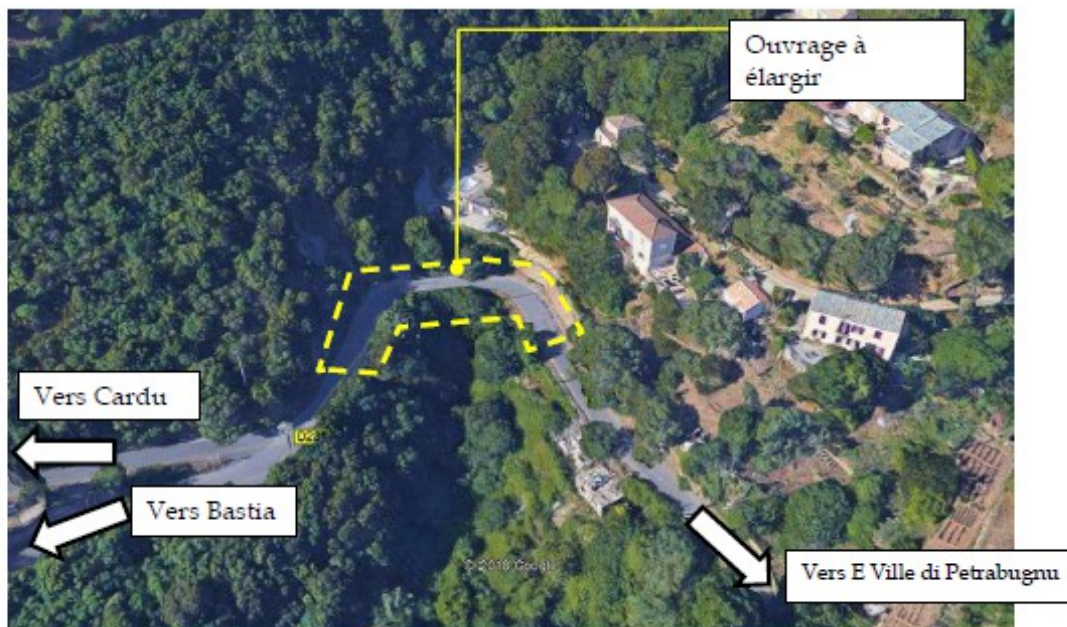


La requalification du dernier tronçon est aujourd'hui relancée par la Collectivité de Corse.

Au PK1.25 de l'ex. RD 231, se situe une voute en maçonnerie d'ouverture 8 mètres

et qui franchit un ravin. A cet endroit, la chaussée est étroite (4,35 m de largeur de chaussée entre longrine des garde-corps) et le pont ne comporte pas de trottoir.

L'ouvrage est encadré par deux courbes serrées qui rendent son utilisation peu aisée par les PL et les piétons ; les garde-corps de l'ouvrage sont d'ailleurs régulièrement détériorés.



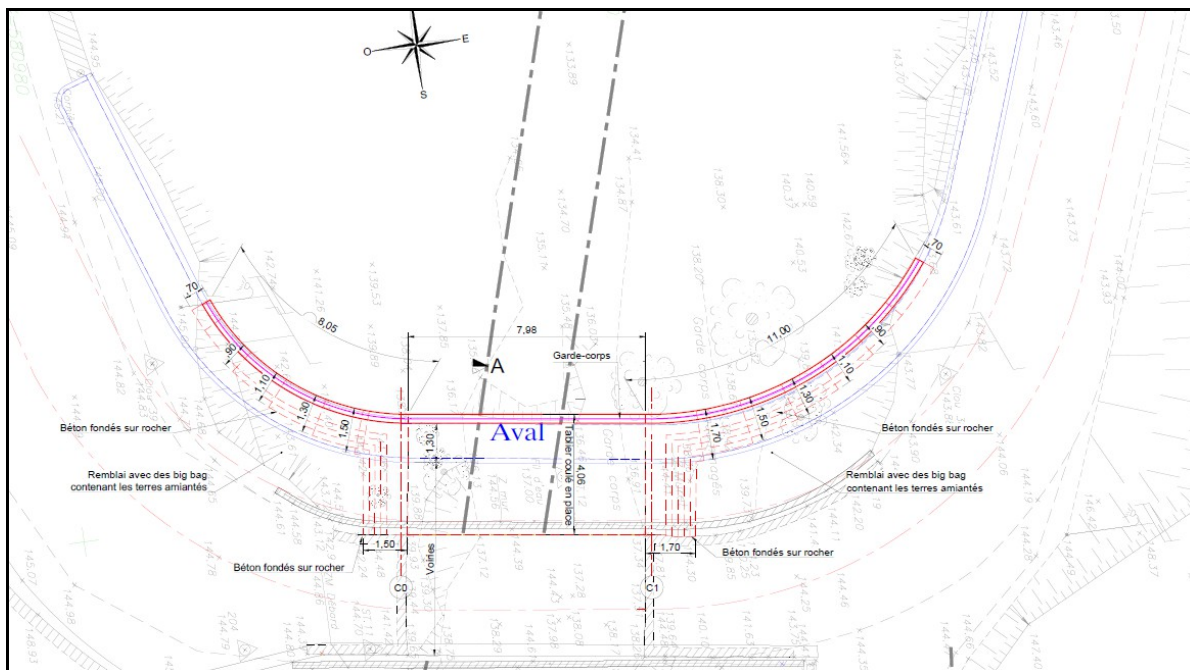
Le projet initial prévoyait l'élargissement de cet ouvrage par l'amont, incluant la confection d'un trottoir. Du fait de la présence d'amiante environnemental, les terrassements pour l'élargissement de cet ouvrage côté amont sont compliqués et onéreux à réaliser, avec notamment un problème de stockage des volumes excédentaires de déblais amiantifères.

Il est donc désormais envisagé l'élargissement par l'aval, afin de limiter les terrassements. Pour ce faire, des acquisitions complémentaires de terrain sont nécessaires.

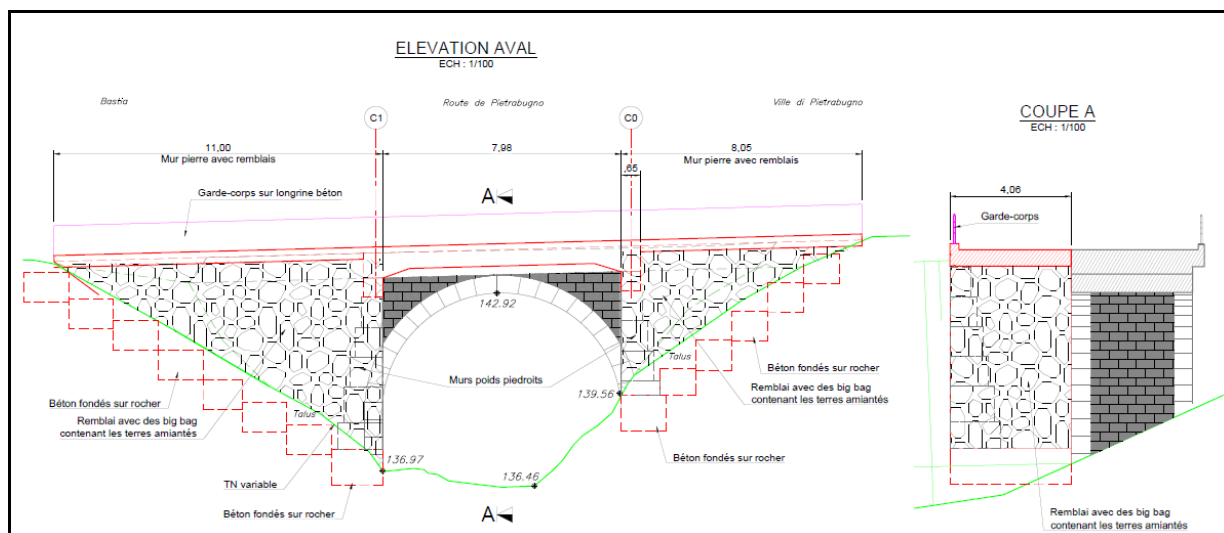
Par ailleurs, suite à l'actualisation des études du projet de requalification de l'ex. RD 231 par rapport à celles menées, des acquisitions complémentaires ponctuelles vont s'avérer nécessaires pour tenir compte des inexactitudes du projet

Le montant prévisionnel correspondant à l'achat des emprises complémentaires, incluant tous les frais liés (géomètre, notaire...), est de 20 000 €.

L'opération sera financée sur les imputations budgétaires chapitre 908 fonction 2315 autorisation de programme 1121M268T pour les travaux, et 1121M306A « Petites acquisitions foncières sur RD » pour les frais fonciers.



Projet d'élargissement de l'ouvrage au PK1.250 de l'ex. RD 231



En conclusion, je vous propose :

- **D'APPROUVER** la poursuite du projet d'achèvement de la requalification de l'ex. route départementale 231 sur la commune de Bastia.
- **DE M'AUTORISER** à acquérir les emprises complémentaires nécessaires pour les élargissements ponctuels le long de l'ex. RD 231 soit à l'amiable par actes notariés ou par actes passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.
- **DE M'AUTORISER** à lancer les procédures administratives et réglementaires en vue de la réalisation de cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.